



FOIRE AUX NEURONES



Informations et conditions sur le règlement

Art.1. Le concours

La foire aux Neurones est organisée par Orléans Val de Loire Technopole (1 avenue du champ de Mars CS 30019 45074 Orléans www.tech-orleans.fr) depuis 2012.

Art.2. Candidatures

Depuis 2020, le concours est ouvert à toutes les personnes de tout âge de la région Centre-Val-de-Loire.

Art.3. Principe

Ce concours consiste à formuler une idée de service ou produit innovant et de la déposer en ligne, avant la date limite indiquée sur le site internet dédié : <http://www.fan-orleans.fr/>

Chaque personne peut déposer trois idées au maximum. L'accès à cette base de données idées n'est possible que par le personnel de la technopole (soumis à un accord de confidentialité).

Des équipes peuvent déposer trois idées, mais une seule personne pourra pitcher et le dépôt sera fait sous son nom.

Art.4. Récompenses

Les 3 meilleures idées se verront remettre la distinction d'Idee d'Or, d'Idee d'Argent et d'Idee de Bronze. Les 10 finalistes seront récompensés par des lots offerts par les partenaires et la Technopole d'Orléans. Un prix « coup de cœur » du public sera attribué en soirée.

Art.5. Sélection des idées

Elle sera faite par un jury composé de membres de la Technopole d'Orléans et de professionnels (ayant signé un accord de confidentialité), à partir des dépôts sur le site internet.

Art.6. Remise des prix

Une cérémonie de remise des prix sera organisée par Orléans Val de Loire Technopole, où seront présentées succinctement toutes les idées lauréates (vidéo de 1min30 max à fournir par les 10 finalistes) et où seront conviés les participants, les acteurs économiques, institutionnels et universitaires. Il est recommandé aux finalistes ne pas dévoiler trop de détails en public sur leur idée surtout si elle n'est pas protégée au préalable (par enveloppe Soleau* par exemple).

Art.7. Droit à l'image

Les 10 candidats retenus acceptent d'être photographiés et autorisent la divulgation des photos prises durant la remise des prix et le cocktail.

Art.8. Propriété industrielle

En France, une idée n'est pas brevetable mais soumise au droit d'auteur. Il est conseillé de protéger votre idée, si vous la pensez suffisamment pertinente, en déposant par exemple une enveloppe Soleau* prenant date de votre invention.

Art.9. Récolte d'informations

En participant au concours, vous acceptez que la Technopole d'Orléans et ses partenaires utilisent les informations communiquées dans le cadre de la "Foire aux Neurones d'Orléans".

* Le Soleau est un envoi postal permettant de dater officiellement une création.

